

LA LETTRE 2024

Informations aux parents

En route vers une nouvelle année scolaire... Bienvenue !



*Elèves de 10CO
Construction des éléments pour la future cour verte*

Madame, Monsieur, Chers Parents,

D'ici quelques jours une nouvelle année scolaire débutera. La Direction, les professeurs ainsi que le personnel administratif et technique du CO Derborence souhaitent à votre enfant une cordiale bienvenue dans leur établissement.

Le 19 août prochain, 60 professeurs accueilleront quelque 580 élèves des communes de Conthey, de Vétroz et d'Ardon, répartis en 29 classes-titulaires.

Nous adressons une bienvenue toute particulière aux élèves qui découvriront le cycle d'orientation pour la première fois. Si ce nouveau contexte scolaire peut susciter quelques inquiétudes tant auprès des parents que des élèves, nous tenons à vous donner l'assurance que la direction et le corps professoral veilleront à offrir aux élèves un accueil et un encadrement qui répondent le mieux possible à vos attentes et aux besoins de jeunes adolescents.

Notre mission d'instruction et d'éducation ne peut se passer d'une communication ouverte et d'une collaboration constructive avec les parents et ce, dans le respect des sphères de responsabilités respectives.

A travers ce courrier et la brochure « La relation Famille-Ecole », disponible sur notre site internet, la direction entend œuvrer dans ce sens et répondre à certaines de vos interrogations à la veille de la rentrée.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous adressons, Chers Parents, ainsi qu'à votre enfant, nos salutations les meilleures.

Blaise Germanier
Directeur

UNE NOUVELLE EQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de Direction a subi quelques modifications qui font suite aux départs de Mme Turin et de M. Wibin.

Elle se compose à ce jour des membres suivants :

- ❖ M. Blaise Germanier, directeur
- ❖ Mme Gaëlle Germanier, enseignante spécialisée. Mme Germanier officiera en tant qu'adjointe responsable du suivi des élèves de 9CO.
- ❖ Mme Cindy Jaggi, enseignante de français et de SHS. Mme Jaggi assumera le suivi des élèves de 10CO.
- ❖ M. Fabrice Ballestraz, enseignant de mathématiques et de sciences.
M. Ballestraz sera en charge de l'accompagnement des élèves de 11CO.

Cette organisation, avec un adjoint référent pour chaque degré, permet d'optimiser le suivi des élèves et apporte des réponses optimales aux défis proposés.

ET DES PRIORITES QUI DEMEURENT

L'orientation des élèves

Vous nous confiez votre enfant pour que nous l'accompagnions vers la réalisation de son projet de formation. C'est précisément la tâche dévolue au cycle d'orientation et nous nous réjouissons de collaborer avec vous dans le cadre de notre structure scolaire, afin que chaque élève puisse, en fonction de ses possibilités, construire un projet professionnel attractif et réaliste.

Et le bien vivre ensemble

Pour ce faire, les enfants doivent pouvoir évoluer dans un environnement calme et serein. Des règles de vie bien définies, des exigences clairement explicitées et une collaboration indispensable avec les parents sont les garants d'un cadre de vie agréable qui doit permettre à chacun de trouver sa place au sein de notre école.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Organisation de l'enseignement spécialisé

Le projet testé durant l'année 2023-2024 sera reconduit durant la présente année scolaire. Ce projet, né de la volonté de permettre aux élèves de programmes adaptés de découvrir au plus vite le monde professionnel par l'intermédiaire de stages intégrés à la grille horaire, a permis à bon nombre d'entre eux de trouver une place d'apprentissage.

Tous les élèves concernés seront libérés un après-midi par semaine pour effectuer des stages dans des entreprises qui ont donné leur accord à un tel projet. Ces stages sont organisés et supervisés par le CO et ne requièrent aucune démarche particulière de la part des parents.

Un enseignant spécialisé assumera la préparation, le suivi des stages et procédera aux remédiations nécessaires.

De nombreuses entreprises participent à ce projet en accueillant nos jeunes. Je profite de l'occasion pour les remercier sincèrement pour leur investissement et j'invite tous les parents, patrons d'entreprises ou indépendants, qui seraient intéressés à accueillir ces jeunes un après-midi par semaine, à adresser un courriel à l'adresse blaise.germanier@edu.vs.ch.

Listes de classes

Les listes de classes seront consultables sur le site www.coderborence.ch, page *Rentrée 24-25*, dès le 14 août 2024.

Mot de passe pour accéder à la page : 1963

Les élèves seront appelés par classe le lundi 19.08.24 à 08h00 et découvriront les différents groupes durant cette première journée.

Attribution des titulariats

Pour les 9 et 10CO, la maîtrise de classe et le cours de PPE sont confiés à des enseignants intervenant dans les branches hétérogènes (anglais, sciences et SHS). Pour les 11CO, les titulariats sont attribués aux enseignants de français et de mathématiques.

Cantine

Le CO Derborence offrira à nouveau, en collaboration avec l'Ecole d'Agriculture, un service de cantine. Quelques places sont encore disponibles.

Pour rappel, le repas est suivi d'une étude obligatoire. Les conditions et le règlement sont consultables sur le site internet de l'école.

Projet cour verte

Ce projet de réaménagement de la cour d'école a été initié par Mme Turin durant l'année 2022-2023. Soutenu par la Fondation Radix et par le Conseil d'Administration, que je remercie au passage, il se concrétisera au début de l'été 2025.

La création de différents secteurs (sports, discussion, détente) offrira aux élèves la possibilité de pratiquer plusieurs sports (volleyball, ping-pong, basket...) et de se retrouver dans un espace plus convivial, également en dehors des heures de classes.

Grâce à la création d'espaces propices à l'étude, les élèves pourront également profiter occasionnellement d'un enseignement à l'extérieur.

Une inauguration officielle est prévue au début juin 2025. Une invitation vous parviendra dans le courant de l'année scolaire.

Prévention

Le CO Derborence fait partie du réseau Ecoles en santé et durables. Soucieux du bien-être de leurs élèves, tous les enseignants du CO Derborence sont formés à la « Méthode de préoccupation partagée ». Cette approche utilisée dans les cas de harcèlement complète l'action des médiateurs qui gèrent les situations de conflits.

Mesures d'aide

Des mesures de soutien, sous forme d'aide aux devoirs sont organisées le lundi, mardi et jeudi de 16h40 à 17h25. Des bus spéciaux ramènent ensuite les enfants à leur domicile. Vous trouverez en dernière page de ce fascicule un descriptif détaillé du dispositif d'aide qui vous sera également présenté lors des réunions de parents de la rentrée.

Matériel en ligne

Les ouvrages scolaires sont accessibles sur le site internet du CO, page Rentrée.

ORGANISATION / RENTREE

Rentrée 2024 : organisation du lundi 19 et du mardi 20 août 2024

Les photos individuelles et de classe seront réalisées le lundi 19 août

Lundi 19 août 2024

Les élèves seront accueillis dans la cour le lundi 19 août à 07h50 et pris ensuite en charge par les titulaires durant les 7 périodes de la journée.

Mardi 20 août 2024

Les élèves de 9CO bénéficieront d'une journée consacrée à l'accueil et à la familiarisation avec les structures du CO.

Les élèves de 10CO et 11CO participeront, dans divers ateliers, à des activités en lien avec la prévention santé et le vivre ensemble.

Classe de préapprentissage

La rentrée est fixée au lundi 19 août 2024, à 08h00. Les élèves sont attendus dans la cour.

Matériel requis pour la rentrée (le reste est mis à disposition gratuitement par l'école)

Pour tous les élèves :

- pantoufles : le port de pantoufles est obligatoire. Pour des raisons évidentes d'hygiène, les élèves ne sont pas autorisés à se promener en chaussettes dans les couloirs et les salles de classe.
- sac d'école à même de maintenir le matériel en bon état.
- trousse vide apte à ranger le matériel distribué par l'école.
- pour les élèves de 10 et 11CO : matériel resté en leur possession depuis l'année précédente.

Organisation des modules et des classes titulaires

MODULE 9A			MODULE 9B		
9A-01	9A-02	9A-03	9B-01	9B-02	9B-03
Monbaron Alexandre	Mottet Sébastien	Negash Rebecca	Meynet Sandra	Courtine Nicolas	Travelletti Carole
Professeurs de FRA, SN + info, ANG			Professeurs d'ANG, SN		

MODULE 9C			
9C-01	9C-02	9C-03	9C-04
Fragnière Sandrine	Meyer Marion	Abel Estelle	Abbet Aline
Professeurs d'anglais			

MODULE 10A			
10A-01	10A-02	10A-03	10A-04
Saillen Gilles	Carrupt Céline	Kerrache Tarek	Zambaz Florence
Professeurs de SHS			

MODULE 10B			
10B-01	10B-02	10B-03	10B-04
Abbet Pierre	Jaggi Cindy	Maye Eric	Tinguely Florian
Professeurs de SHS			

MODULE 10C		
10C-01	10C-02	10C-03
Bourquin Vanessa	Bonvin Nicolas	Santiago Cynthia
Professeurs de SHS		

MODULE 11CO		
11A-A	11A-B	11A-C
Maye Patrick	Turin Chantal	Bourquin Frédéric
Professeurs de français		

MODULE 11B			
11B-D	11B-E	11B-F	11B-G
Berthod Christelle	Ballestraz Fabrice	Ruch Lauralee	Boucher Pierre
Professeurs de mathématiques			

PREAP
Favre Jean-François

INFORMATIONS PRATIQUES – TRANSPORTS

Horaires Aller						
Arrêts	Matin			Après-midi		
Ardon, Arnica	7.35			13.34		
Ardon, Centre	7.36			13.35		
Balavaud	7.37			13.36		
Magnot		7.38			13.37	
La Millière		7.39			13.38	
Vétroz Poste			7.41			13.40
Le Home		7.42				13.41
Champs-y-Zou		7.43			13.43	
CO Derborence	7.50	7.50	7.50	13.50	13.50	13.50

Bus articulé course spéciale, bus scolaire
Bus articulé course spéciale, bus scolaire
Bus articulé course horaire,
 Ligne 311, course 66038
Bus articulé course spéciale, bus scolaire
Bus articulé course spéciale, bus scolaire
Bus articulé course spéciale, bus scolaire

Horaires Retour							
Arrêts	Matin			Après-midi	Etudes/Soutiens		
CO Derborence	11.40	11.40	11.40	16.40	16.40	17.35	17.35
Champs-y-Zou		11.44			16.44		17.39
Le Home			11.45	16.45			17.40
Vétroz Poste			11.47		16.47		17.42
La Millière		11.48			16.48		17.43
Magnot		11.50			16.50		17.45
Balavaud	11.52			16.52		17.47	
Ardon, Centre	11.54			16.54		17.49	
Ardon, Arnica	11.55			16.55		17.50	

CONTHEY (élèves domiciliés hors périmètre du concept de mobilité douce défini par la commune de Conthey. [Voir sur notre site](#))

Arrêts	Horaires Aller	
Aven	7.15	13.20
Daillon	7.15	13.20
Premploz	7.20	13.24
Erde	7.20	13.24
Sensine	7.25	13.28
St-Séverin	7.27	13.30
Bourg	7.28	13.31
Vens, Cave du tunnel	7.29	13.32
Conthey, Cave Provins	7.40	13.36
Conthey, Village	7.41	13.35
CO Derborence	7.50	13.40

Arrêts	Horaires Retour		
CO Derborence	11.40	16.40	17.35
Conthey, Village	11.45	16.45	17.40
Conthey, Cave Provins	11.44	16.46	17.41
Vens, Cave du tunnel	11.45	16.45	17.41
Bourg	11.46	16.46	17.42
St-Séverin	11.47	16.47	17.44
Sensine	11.49	16.49	17.46
Erde	11.55	16.50	17.50
Premploz	11.52	16.52	17.53
Daillon	12.00	17.00	18.00
Aven	12.00	17.00	18.00

L'organisation des transports scolaires entre le domicile et le cycle d'orientation est de la responsabilité des communes partenaires du CO Derborence. **A l'intérieur du bus, en revanche, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents.**

Le titre de transport se présente sous la forme d'une carte plastifiée, format carte de crédit, avec photographie de l'élève et données d'identification. **Y sera également stipulé l'arrêt du transport strictement scolaire.** L'indication de cet arrêt obligatoire pour les transports scolaires a été rendu nécessaire afin de répartir les effectifs d'élèves sur les différentes lignes.

Dans le cadre du contrat relatif à ce transport, les communes d'Ardon et de Conthey ont négocié avec les entreprises concernées la gratuité du transport entre la commune de domicile et l'arrêt Sion-Gare pour les trajets hors transport scolaire. La commune de Vétroz a retenu la mise à disposition de cartes multi-courses jusqu'à Sion. Les parents concernés sont informés par un courrier de l'administration communale durant l'été.

Mobilité douce

Afin de promouvoir la mobilité douce, les élèves qui le souhaitent sont autorisés à utiliser leur bicyclette, trottinette ou vélomoteur pour se rendre au CO Derborence.

- Les élèves d'Ardon ou de Vétroz peuvent parquer leur véhicule sous le couvert situé en bordure de la place des bus.
- Pour les élèves de Conthey, le parcage de ces véhicules s'insère dans le concept de mobilité douce mis en place. Il se fera au nord du bâtiment, dans un espace dévolu à côté du parking des professeurs. Pour le détail, voir notre site internet.

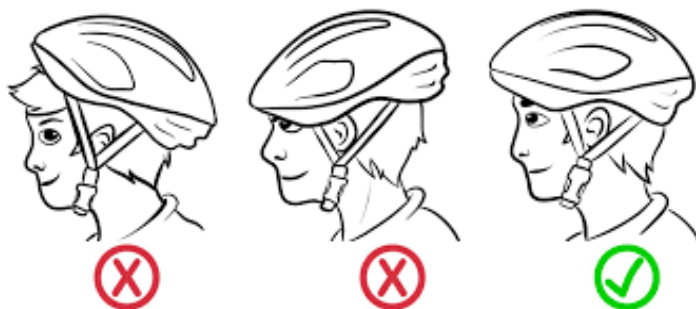
Ces espaces permettent de cadenasser les vélos. Ils ne font toutefois l'objet d'aucune surveillance et le CO Derborence n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis d'éventuels dommages aux véhicules sur les parkings mis à disposition.

Le parcage sauvage sur les propriétés privées avoisinantes de l'école ou sur la voie publique sera dénoncé et sanctionné par les agents des polices municipales.

A leur arrivée, les élèves ont l'obligation de rejoindre immédiatement la cour de l'école quel que soit leur moyen de transport. La présence dans la cour au moment du premier gong (07h53, le matin ; 13h58, l'après-midi) est une exigence impérative.

Rappel important !

Les déplacements à vélo, à trottinette, à vélomoteur sont placés sous l'entière responsabilité des parents. **Le port d'un casque est une mesure de sécurité essentielle.**



Sécurité routière et sécurité des élèves... Respect des espaces privés

Nous invitons les parents qui viennent occasionnellement chercher leur enfant en voiture à parquer leur véhicule sur la place de parc publique, au sud de la place des bus (accès par le rond-point).

Les places privées des bâtiments proches, la rue du Collège et l'entrée de la cour de récréation ne sont pas prévues à cette fin.

Les agents municipaux veillent à la sécurité des usagers et des élèves.

Merci de votre collaboration.

A VOS AGENDAS !

DATES A RETENIR

Réunions collectives des parents (rentrée et échanges linguistiques)

- **Lundi 26.08.24, à 19h30**, *exceptés parents d'élèves en programme adapté généralisé*
Classes 9A-01 / 9A-02 / 9A-03 / 9B-01 / 9B-02
- **Mardi 27.08.24, à 19h30**, *exceptés parents d'élèves en programme adapté généralisé*
Classes 9B-03 / 9C-01 / 9C-02 / 9C-03 / 9C-04
- **Jeudi 29.08.24, à 19h30**
Réunions collectives des parents d'élèves en programme adapté généralisé 9 et 10CO

Réunions collectives des parents (orientation professionnelle – 10CO uniquement)

- **Lundi 02.09.24, à 19h30**
10CO libérables en juin 2025. *Cette séance remplace celles du 23 et 24 septembre*
- **Lundi 23.09.24, à 19h30**
De 10A-01 à 10B-02, *exceptés parents d'élèves en programme adapté généralisé*
- **Mardi 24.09.24, à 19h30**
De 10B-03 à 10C-03, *exceptés parents d'élèves en programme adapté généralisé*

Les parents qui ont besoin d'un traducteur adressent un courriel, d'ici au 12 août 2024, à l'adresse secretariat@coderborence.ch.

Bilans notés

Les évaluations ne seront plus systématiquement signées par les parents. Un bilan des notes vous parviendra cependant régulièrement par l'intermédiaire de votre enfant, afin que vous puissiez suivre au mieux l'évolution de ses résultats dans les différentes branches.

Ces bilans vous seront transmis aux dates indiquées ci-dessous et seront retournés signés au titulaire pour archivage :

- 27.09.24 bilan de septembre
- 04.11.24 bulletin intermédiaire
- 06.12.24 bilan de novembre
- 13.01.25 bulletin semestriel
- 24.03.25 bulletin intermédiaire
- 18.06.25 bulletin annuel

Bilans CDTEA

Les demandes de bilan peuvent être adressées au CDTEA quatre fois dans l'année, par l'intermédiaire de Mme Germanier, responsable de l'enseignement spécialisé. Ces dernières doivent lui être transmises au minimum 15 jours avant une séance.

Dates des séances 2024-2025 :

- Lundi 07.10.24, 10h00
- Lundi 18.11.24, 10h00
- Lundi 03.02.25, 08h00 + séance jeunes à risques
- Lundi 12.05.25, 10h00. Bilan

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

Contacts

Blaise Germanier, directeur	blaise.germanier@edu.vs.ch
Gaëlle Germanier, adjointe 9CO	gaele.germanier@edu.vs.ch
Cindy Jaggi, adjointe 10CO	cindy.jaggi@edu.vs.ch
Fabrice Ballestraz, adjoint 11CO	fabrice.ballestraz2@edu.vs.ch
Secrétariat	secretariat@coderborence.ch 027 346 31 77

Un outil facilement accessible, à votre disposition www.coderborence.ch

De nombreuses informations sur la rentrée, sur le fonctionnement et la vie scolaire du CO Derborence sont consultables sur notre site internet. Nous vous invitons à le visiter régulièrement. Vous y trouvez entre autres :

- Les coordonnées de contact de la direction, du secrétariat, des enseignants, de la médiation, de l'orientation scolaire et professionnelle et de la logopédiste.
- Les informations relatives à l'espace numérique de travail (ENT) de votre enfant : suite Office-M365, Outlook, Onedrive, Teams, ...
- Un espace de téléchargement de différents documents et formulaires utiles, dont les demandes de congé et les plans de scolarité (congés, vacances) de cette année scolaire-ci et des années à venir.
- Des informations sur les activités culturelles ou sportives et les actions de prévention proposées aux élèves.
- Les manuels en ligne.

Fréquentation de l'école & absence imprévue d'un élève

Fréquentation de l'école

La fréquentation de l'école dans le cadre défini par le plan de scolarité et l'horaire de l'établissement est obligatoire. Les absences injustifiées seront dénoncées à l'inspecteur scolaire.

Annonce de l'absence imprévue d'un élève par les parents

Secrétariat de l'école – 027 346 31 77

- Matin, dès 07h30 et avant 08h30
- Après-midi, dès 13h30 et avant 14h30

Un certificat médical sera désormais exigé pour toute absence lors des journées particulières (sortie, ski, journées culturelles, etc...).

En l'absence de certificat, l'activité sera facturée aux parents.

PLAN DE SCOLARITE 2024-2025

Début de l'année scolaire lundi matin 19 août 2024
Fin de l'année scolaire mercredi midi 18 juin 2025

Vacances et congés annuels

Automne	Du mercredi midi 16 octobre 2024 au lundi matin 28 octobre 2024
Toussaint	Le vendredi 1er novembre 2024
Noël	Du vendredi soir 20 décembre 2024 au lundi matin 06 janvier 2025
Carnaval	Du vendredi soir 28 février 2025 au lundi matin 10 mars 2025
St-Joseph	Le mercredi 19 mars 2025
Pâques	Du jeudi soir 17 avril 2025 au lundi matin 28 avril 2025
Ascension	Du mercredi midi 28 mai 2025 au lundi matin 2 juin 2025
Pentecôte	Le lundi 09 juin 2025

- Regroupement familial à Noël : pas d'anticipation du congé possible.
- Le Règlement cantonal concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire, du 14 juillet 2004, précise les procédures requises pour les dispenses, les congés et les absences.

[IMPORTANT] DEMANDES DE CONGE

Jours joker

Chaque élève peut bénéficier de 2 jours de congé par année, sans justification (participation à un événement ou à une activité en famille, fête religieuse, activité sportive ou musicale, sortie culturelle). Une demande de congé doit cependant être transmise à la Direction au minimum un mois avant la date du congé souhaité.

Il existe plusieurs restrictions quant aux modalités d'application de ces jours joker. Vous trouverez ci-dessous, ainsi que sur notre site internet les situations dans lesquelles les demandes de jour joker ne sont pas recevables :

- Première et dernière semaine d'école.
- Semaines d'examens (du 09 au 18.12.2024 et du 02 au 10.06.25)
- Durant la période des examens cantonaux 11CO
- Durant les journées d'activités culturelles, journées sportives, sortie de classe, semaines blanches (9CO et 10CO : du 27 au 31.01.25)
- Durant le camp de Fiesch pour les 11CO (du 11 au 14.02.25)
- Durant la semaine de stage obligatoire pour les 10CO (du 17.03. au 21.03.25)
- En anticipation ou en prolongation des vacances de Noël.

Horaire journalier

08h00 – 08h45	période 1	14h05 – 14h50	période 5
08h50 – 09h35	période 2	14h55 – 15h40	période 6
09h55 – 10h40	période 3	15h45 – 16h30	période 7
10h45 – 11h30	période 4	16h40 – 17h25	mesures d'aide

Tour d'horizon des différentes mesures d'aide

La transition 8H-9CO peut s'avérer compliquée pour certains enfants. En effet, les nombreux changements, tant au niveau structurel que pédagogique, peuvent parfois nécessiter un temps d'adaptation.

Pour accompagner au mieux les élèves dans cette transition, le CO Derborence peut compter sur le professionnalisme et le savoir-faire de ses enseignants et s'appuyer sur les ressources allouées par le Service de l'Enseignement pour mettre en place différentes mesures d'aide.

Nom de la mesure	Public cible	Descriptif	Modalités d'inscription
Etudes surveillées (Organisation interne – selon inscriptions)	Elèves souhaitant travailler dans un environnement calme et propice aux apprentissages.	Un professeur surveille un groupe d'une quinzaine d'élèves le soir de 16h40 à 17h25.	Mesure payante : sur inscription en début d'année. Inscription valable sur un semestre.
Etudes dirigées (5 périodes allouées par le Service de l'Enseignement)	Elèves ayant des difficultés d'organisation, une méthode de travail peu efficace, des difficultés dans la réalisation des devoirs.	Cours programmés le soir entre 16h40 et 17h25. Les élèves concernés sont pris en charge par un enseignant. Travail sur les stratégies d'apprentissage, les techniques d'organisation. Aide aux devoirs. Effectifs réduits (10)	L'enseignant peut proposer la mesure. Les parents peuvent également en faire la demande via le formulaire d'inscription. Découpage en sessions de 6 à 7 semaines.
Soutiens hors classe en français, mathématiques, allemand et sciences (23 périodes allouées par le Service de l'Enseignement)	Elèves ayant des difficultés passagères dans ces branches.	Cours programmés le soir entre 16h40 et 17h25. Les élèves concernés sont pris en charge par un enseignant spécialiste de branche. Possibilité de réaliser les devoirs dans la branche concernée avec une aide ciblée. Effectifs réduits (8)	L'enseignant peut proposer la mesure. Les parents peuvent également en faire la demande via le formulaire d'inscription. Découpage en sessions de 6 à 7 semaines.
Mesures de compensation des désavantages (7 périodes allouées par le Service de l'Enseignement)	Elèves au bénéfice d'un rapport médical attestant de troubles des apprentissages (TSL/E-O, dysphasie, TDAH...). Environ 130 élèves.	Outre la mise en place des mesures de compensation communiquées en début d'année, ces élèves peuvent ponctuellement profiter d'un suivi de Mme Germanier. Contrairement à l'école primaire, il n'existe pas d'enseignants d'appui en charge ces élèves.	Selon organisation interne. Coordination enseignants de branche – responsable de MCDD.
Lutte contre le décrochage scolaire (Projet interne soutenu et financé par le Service de l'Enseignement à hauteur de 10 périodes)	Elèves de 10CO arrivant au terme de leur scolarité obligatoire. Elèves en risque de décrochage (absentéisme).	Entretiens et suivi individuel ponctuel avec Mme Chantal Turin et / ou Mme Galle Germanier. Mise en place de stratégies.	Selon organisation interne. Coordination enseignants-personnes ressource.

Calendrier des sessions et des inscriptions

SESSION 1 : du lundi 02 septembre 2024 au mercredi 16 octobre 2024

- **19.08.2024** : distribution des formulaires par les titulaires
- **26.08.2024** : formulaires complétés et signés, déposés au secrétariat par les titulaires

SESSION 2 : du lundi 28 octobre 2024 au mercredi 18 décembre 2024

- **27.09.2024** : distribution des formulaires par les titulaires, **avec le bilan de septembre**
- **04.10.2024** : formulaires complétés et signés, déposés au secrétariat par les titulaires

SESSION 3 : du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 28 février 2025

- **06.12.2024** : distribution des formulaires par les titulaires, **avec le bilan de novembre**
- **13.12.2024** : formulaires complétés et signés, déposés au secrétariat par les titulaires

SESSION 4 : du lundi 10 mars 2025 au mercredi 16 avril 2025

- **14.02.2025** : distribution des formulaires par les titulaires
- **21.02.2025** : formulaires complétés et signés, déposés au secrétariat par les titulaires

SESSION 5 : du lundi 28 avril 2025 au vendredi 6 juin 2025

- **31.03.2025** : distribution des formulaires par les titulaires
- **07.04.2025** : formulaires complétés et signés, déposés au secrétariat par les titulaires

A noter que les mesures d'aide (y compris les études surveillées) n'auront pas lieu aux dates suivantes :

- semaine du 07.10.24 au 10.10.24
- semaine du 24.03.25 au 27.03.25
- le jeudi 17 avril 2025

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler qu'un contrôle régulier du travail à domicile est bien souvent nécessaire et que l'autonomie – objectif à atteindre – s'apprend et se développe de manière progressive.

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous pour le bien de vos enfants et nous leur souhaitons une année riche en satisfactions.

Avec mes cordiaux messages.

Blaise Germanier
Directeur

CO Derborence

Chemin de la Chapelle 6
1964 Conthey
+41 27 346 31 77
coderborence.ch